



NOTE D'INFORMATION RIVERAINS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes riverain(s) du 46^e Rallye de Dieppe - Normandie, manche du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division, qui se déroulera le samedi 12 mai 2018.

A ce titre, nous vous informons que les routes empruntées par la course automobile seront fermées à la circulation par arrêté préfectoral et arrêtés municipaux, comme suit :

- Epreuve N°1/5/9/12 « Gonnevill-sur-scie », le samedi 12 après-midi, de 12h00 à 0h00
3 passages des voitures 13h53 à 16h20 – 17h40 à 19h50 – 21h17 à 23h07
- Epreuve N° 2/6/10 « Les Jacquemarts Auffay », le samedi 13 après-midi, de 12h30 à 0h00
3 passages des voitures 14h16 à 16h46 – 18h03 à 20h13 – 21h40 à 23h30
- Epreuve N°3/7/11 « Longueville-sur-Scie », le samedi 13 après-midi, de 13h00 à 0h00
3 passages des voitures 14h44 à 17h14 – 18h31 à 20h41 – 22h08 à 23h56
- Epreuve N°4/8/12 « La vienne », le samedi 13 après-midi, de 13h00 à 0h30
3 passages des voitures 15h17 à 17h47 – 19h04 à 21h14 – 23h11 à 0h31

C'est pourquoi nous vous recommandons la plus grande prudence et nous vous demandons de bien vouloir **prendre toutes les dispositions nécessaires** afin que vous ne soyez pas bloqué(s) et que le rallye puisse se dérouler correctement sans nuire à la sécurité de chacun. Nous vous conseillons de fermer vos barrières afin d'éviter que vos enfants ou vos animaux ne sortent pendant le rallye. Si vous êtes spectateurs du rallye même au sein de votre propriété, il est recommandé de s'écarter à plus de 10m du parcours.

Le jour du rallye, la direction de course pourra, **en cas d'urgence uniquement**, vous autoriser à circuler sur le parcours à **titre exceptionnel** et en vous conformant à ses ordres. Vous devez pour l'avertir contacter un commissaire (identifiable à sa chasuble fluo orange) qui transmettra votre demande aux officiels responsables de l'épreuve spéciale.

Par ailleurs, si vous disposez de soins médicaux « lourds » à votre domicile, nous vous remercions de nous en informer en amont du rallye afin de pouvoir s'organiser en conséquence.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée par cette manifestation sportive et nous vous remercions très sincèrement de votre aimable coopération.

Quelques informations utiles :

Dates des reconnaissances (circulation plus dense qu'à l'habitude) : Les concurrents inscrits au rallye effectueront trois passages en reconnaissances sur le parcours des épreuves spéciales, sur route ouverte à la circulation et dans le respect du Code de la Route, aux dates suivantes :

- | | |
|---|---|
| • 1 ^{ère} session de reconnaissances : | • 2 ^{ème} session de reconnaissances : |
| – Samedi 5 mai de 9h00 à 18h00 | – Jeudi 10 mai de 9h00 à 18h00 |
| – Dimanche 6 mai de 9h00 à 18h00 | – Vendredi 11 mai de 9h00 à 18h00 |

Toutes les informations relatives au 46^e Rallye de Dieppe - Normandie sont disponibles sur le site internet officiel : www.rallye-dieppe.com

Les cartes du parcours général et des épreuves spéciales y seront consultables la semaine du rallye. Elles sont d'ors et déjà consultables auprès de votre mairie.

Avec tous nos remerciements pour votre compréhension,

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Comité d'organisation du 46^e Rallye de Dieppe – Normandie

DIEPPE-RALLYE

121, route de bonne nouvelle - 76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE

Tel : 02 35 83 23 05 / dieppe-rallye@orange.fr

